

Procès-verbal du 10 décembre 2024

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election de la commission de gestion
4. Préavis no 4/2024; règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
5. Préavis no 5/2024 : budget 2025
6. Préavis no 6/2024 : validation de l'association intercommunale ORPC
7. Propositions individuelles
8. Questions, vœux, remerciements et divers

Jacques-André Rime, président, ouvre la séance à 20h précises en nous souhaitant la bienvenue et en nous remerciant d'être aussi nombreux à nous intéresser à l'avenir de notre commune.

Il nous informe que le bureau désire modifier l'ordre du jour, soit ajouter, après l'appel, l'élection d'un suppléant pour l'association intercommunale de Vy-de-Mauraz afin de remplacer Zoé Perret-Gentil car cette dernière quitte la commune et, de fait, le conseil.

Les scrutateurs sont Martial Lavanchy et Martine Bénédicte Danthe, suppléante, en remplacement de Christian Humbert qui est absent.

Appel :

25 membres sont présents.

Admission et assermentation :

Trois personnes sont assermentées, soit :

Stéphanie Bauer Giavelli

Corinne Costa

Audrey Lecocq

Nous sommes donc 28 à pouvoir délibérer.

Il n'y a pas de commentaires concernant le procès-verbal de la dernière séance

Election d'un suppléant pour l'association intercommunale de Vy-de-Mauraz

François Devenoge se propose et est élu par applaudissements.

Election de la commission de gestion

Notre président demande aux membres actuels de la commission s'ils désirent se représenter. John Haldemann nous informe qu'après trois ans, il laisse sa place. Manuel Favre et Christine Reymond acceptent un nouveau mandat et Nathalie Devenoge, suppléante, est absente ce soir. Stéphanie Bauer Giavelli se propose ainsi que Martial Lavanchy comme suppléant. Ils sont élus par applaudissements.

Préavis no 4/2024 : règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges :

Jessica Sordet, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière nous explique que nous avons précédemment un règlement intercommunal et que ce dernier a été abrogé et remplacé par un règlement communal qui délègue la gestion et la perception des taxes à l'ARCAM. Le texte de ce nouveau règlement est commun à tous les membres de l'ARCAM et ne peut pas être modifié. La commission relève les points suivants :

- Perception d'une taxe sur les locations Airbnb, hébergements chez l'habitant, camping en pleine nature, etc. Ceux-ci n'étaient pas taxés dans le précédent règlement.
- Augmentation des taxes de séjour (exemple : gîtes ruraux de 2.- à 3.- par nuitée et par personne)
- Mise à disposition d'une carte d'hôte et d'une carte pour les résidences secondaires donnant accès à diverses offres touristiques dans le district à prix réduit.
- En cas d'inoccupation complète d'un bien à la suite d'un décès ou d'une entrée en EMS, la taxe sur les résidences secondaires sera perçue après un moratoire de maximum 12 mois.
- Une personne qui réside en collocation dans notre commune mais sans y avoir déposé ses papiers est soumise à la taxe de séjour jusqu'à 90 jours par année. Au-delà, la loi sur les communes s'applique.
- Seuls les hébergements, places de camping ou autres emplacements payants sont assujettis à la taxe de séjour.

La commission ajoute que ce règlement n'a pas d'impact sur les finances communales et que notre commune ne va pas être une grande contributrice vu son offre restreinte d'hébergement. Cependant, cela pourrait nous permettre d'avoir recours au FEM (fonds pour l'équipement touristique de district de Morges) en cas de projet touristique sur notre commune. La commission salue ce règlement qui tient compte des nouveaux types d'hébergements (par exemple Airbnb) et qui valorise l'offre touristique régionale au travers des cartes de séjour. Elle nous recommande d'accepter ce préavis.

François Devenoge demande si les montants perçus, par exemple par le gîte, seront reversés à notre village. La commission lui répond que l'argent va dans un pot commun et que notre commune n'en bénéficiera que si elle fait une demande pour un projet touristique. Cependant, les hôtes séjournant à Dizy bénéficieront d'avantages dans la région dans le cadre de la carte de séjour.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D'adopter le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
(28 oui / 0 non / 0 blanc)
2. De donner mission à la municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM
(28 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à l'unanimité.

Préavis no 5/2024 : budget 2025

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière relève les points suivants :

- Une faute de frappe est à relever sur le préavis. La somme que prévoit de verser la Sotrag est de 65'000.- et non de 60'000.- Cette somme est correctement inscrite dans le budget.
- Rubrique 1-Administration générale : les sommes, tant pour les charges que pour les revenus, sont relativement constantes depuis 2022. À la rubrique 11-Administration, une nouvelle rubrique 11.319.3 apparaît pour 2025 avec une cotisation de 3'800.- pour la piscine des Chavannes. Cette somme, en fonction du nombre d'habitants par commune, est nécessaire pour combler le déficit. Il n'y a rien de particulier à noter pour les rubriques 10-Autorités, 15-Affaires culturelles et loisirs, ainsi que 16-Tourisme. Pour finir, nous pouvons dire que le budget 1-Administration générale ne comporte pas changement significatif et qu'il est bien maîtrisé.
- Rubrique 2-Finances : les chiffres de la péréquation sont très différents des années précédentes car ils reflètent ceux de la nouvelle péréquation. En analysant uniquement les rubriques 22.352 à 22.452, on y trouve un revenu positif pour la commune d'environ 48'000.- alors que les années précédentes, ceci représentait une charge d'environ 48'000.- . Toutefois, il faut garder une vision d'ensemble des charges imposées par le canton car la réforme policière augmente de 9'000.- et les charges sociales explosent avec une augmentation de 146'000.-. Ainsi, en considérant ces trois thématiques pour 2025, les charges sont d'environ 300'000.- alors qu'elles se montaient à 242'000.- l'année dernière.
- Rubrique 31.318 : une charge de 7'000.- est inscrite pour une étude visant à inventorier certaines espèces d'oiseaux de notre commune. Cette somme sera intégralement remboursée par le canton.

La commission note que le budget 2025 correspond à un total d'environ 1'240'000.- avec un excédent de charge d'environ 18'000.- et constate qu'il est bien équilibré. Elle félicite la municipalité et nous propose d'accepter ce budget tel que présenté.

Jacques-André Rime pointe les 100'000.- prévus sur le plan des dépenses d'investissements pour les arrêts de bus et demande si cette mise aux normes est nécessaire. Alain Jaquier, syndic, nous explique que nous avons l'obligation de faire des arrêts de bus à la suite de la mise en service d'une ligne régulière du MBC et que nous sommes déjà hors délai. L'arrêt se situera devant le battoir et devra être aux normes pour les personnes à mobilité réduite (rampe d'accès), ce qui explique le coût élevé. Il considère néanmoins que les dépenses devraient être inférieures au montant initialement prévu. Il ajoute encore que la municipalité a négocié avec le voyer car il est compliqué de faire un arrêt de bus devant l'entrée du parking (le gaz et l'électricité sont à cet endroit). Il y aura à la place un arrêt double côté battoir (bus en direction de Chevilly côté battoir, rampe d'accès au milieu et bus en direction de Cossonay côté route). Cela nous permettra de réduire les coûts.

Sur ce même plan des dépenses d'investissements, notre président voudrait des précisions sur les 2,5 millions prévus pour la transformation du battoir. Nathalie Favre, municipale, répond qu'il est trop tôt pour en parler mais la municipalité travaille depuis plusieurs années sur l'avenir des bâtiments communaux. Un architecte a dessiné des plans et la municipalité nous présentera un projet, incluant les arrêts de bus, en juin lorsque ce sera

chiffré et finalisé. Jessica Sordet demande si la municipalité a aussi l'intention de rénover le bâtiment communal. Nathalie Favre nous informe que la volonté de la municipalité est de se focaliser sur le battoir et que cette dernière n'est pas sûre de l'avenir dudit bâtiment. L'architecte leur a conseillé de ne pas entreprendre les deux choses en même temps. La municipalité nous informera en temps voulu. Patricia Kirchhofer s'inquiète de la vétusté de ce bâtiment communal et pense que cela va devenir une urgence de le réhabiliter. Edgar Zwissig demande des précisions sur le projet du battoir. Nathalie Favre nous explique que l'idée est d'en faire une salle villageoise et d'y intégrer, au rez, les bureaux communaux, une salle pour les sociétés ainsi qu'une salle pour les archives (obligatoire). Elle précise que ce bâtiment remplacerait l'actuelle maison de commune. Deborah Perret-Gentil, municipale, ajoute qu'il ne sera pas possible d'y faire des appartements car c'est une zone d'utilité publique.

Notre président s'étonne que l'assemblée n'ait pas de question sur ce budget et demande encore ce qu'il en est du montant budgétisé de 1,8 millions pour le raccordement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz. Notre syndic nous avise que ce crédit a déjà été voté il y a deux ans et que la municipalité a maintenant toutes les autorisations pour débiter les travaux dès que la météo le permettra et que les terrains seront suffisamment asséchés après les périodes de pluie que nous avons subies.

Le débat étant clos, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D'accepter le budget 2025
(28 oui / 0 non / 0 blanc)

Cet objet est accepté à l'unanimité.

Préavis no 6/2024 : statuts de l'Association intercommunale ORPC

Hervé Despond, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière pense que les modifications sont justifiées et nous propose d'accepter le préavis.

Alexandre Graf, municipal, ajoute que le principal changement est que l'ORPC devient autonome, avec son propre plafond d'endettement de 1 million. Il pense que l'on peut leur faire confiance car le budget est bien géré. L'augmentation sera de 7 cts pour 2025, soit frs 20.99 par habitant. Manuel Favre demande quelles seraient les dépenses en rapport au plafond d'endettement. Alexandre Graf imagine que cela peut-être des achats de matériel (radio, génératrices, ...). A la question de savoir si le bâtiment de Gollion est géré par l'ORPC, Alexandre Graf répond qu'il n'a pas les détails et ne peut pas nous l'affirmer. Jacques-André Rime demande dans quel abri il devrait aller en cas de guerre atomique- Notre municipal lui répond que tout est planifié et que nous serons avertis en temps voulu.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D'accepter le projet final des statuts de l'ORPC district de Morges version du 19.09.2024
(28 oui / 0 non / 0 blanc)

Cet objet est accepté à l'unanimité.

Propositions individuelles :

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers :

Stéphane Allemann demande s'il est prévu d'effectuer quelques travaux au refuge communal, qui est en triste état, afin de le rendre plus praticable et accueillant. Deborah Perret-Gentil lui répond que la municipalité a un projet (entre 20'000 et 25'000.-) qui doublerait la capacité du refuge mais qu'il ne passe jamais au budget. L'idée serait de fermer le couvert existant et de créer un nouvel espace extérieur couvert (ce qui est une obligation) côté La Sarraz. Lucie Faillétaz Salameh est surprise que nous puissions trouver 2,5 millions pour une salle mais pas 25'000 frs pour un refuge. Notre président précise que pour une petite commune, nous avons maintenant l'eau courante et une magnifique installation pour faire des grillades. Certes l'aménagement intérieur pourrait être mieux et nous pourrions installer l'électricité mais cela reste un refuge. Stéphane Allemann ajoute tout de même qu'avec une trentaine de personnes pour la mise de bois, il ne faut pas qu'il pleuve, car il n'y a pas assez de places à l'abri. David Courtois pense qu'une rénovation inciterait à plus de locations.

Nathalie Favre nous informe que le PACOM n'est toujours pas terminé mais que le canton nous demande, en plus, de faire un plan énergie et climat communal (PEC). Pour l'instant il n'est pas obligatoire, contrairement au PACOM et la municipalité envisage de ne pas faire appel à des spécialistes et nous invite à participer à la réflexion. Elle a préparé pour cela des panneaux et nous suggère après cette séance, d'y écrire nos remarques et idées en fonction des thématiques. Elle nous explique que ce PEC est un fil conducteur afin de prendre des décisions communales en rapport à l'énergie et au climat et de l'adapter à l'échelle de notre commune, tant au niveau des propriétaires privés que de la municipalité. Parmi les actions possibles, il y a le développement de la production photovoltaïque, la réduction de la consommation de l'éclairage public, le développement d'infrastructures de mobilité douce, l'alimentation locale et durable, la diminution des déchets et le recyclage, le renforcement de la biodiversité, l'identification et la lutte des espèces invasives, la gestion des cours d'eau, mais la liste n'est pas exhaustive. Hervé Despond demande ce que cela va nous apporter. Nathalie Favre répond que la municipalité réfléchit et travaille déjà dans ce sens mais qu'il est possible que le canton rende un jour ce plan obligatoire. Elle nous incite aussi, à notre niveau, à la réflexion et à faire ce qu'il nous semble possible de notre côté.

Jessica Sordet demande pourquoi le PACOM n'est pas encore adopté. Nathalie Favre nous informe que le dossier est en attente d'une décision du canton. Alexandre Graf précise que le dossier est à l'étude et il estime que nous devrions recevoir une réponse d'ici février ou mars 2025.

Nathalie Favre nous rappelle que la commune de Dizy fait partie de l'association de Vy-de-Mauraz. Elle nous présente la carafe et les verres que nous pouvons commander, réalisés à la demande de Vy-de-Mauraz pour marquer la création de l'association.

Alexandre Graf nous informe que les nouvelles décorations de la grande salle sont, en fait, des panneaux phoniques afin que la salle résonne moins et soit plus agréable à l'utilisation. Nous allons pouvoir tester tout de suite après la séance lors du verre de l'amitié et il nous invite à donner notre avis.

Alain Jaquier revient sur le débat du dernier conseil concernant le Valangon. Il nous lit une lettre de Prona Romandie SA à la DGE. Ce courrier explique que Prona Romandie avait demandé son avis à la DGE concernant le mélange grainier à utiliser pour la renaturation du Valangon mais n'a pas consulté Pronatura. Cependant, le choix s'était porté sur un mélange issu du moissonnage d'une prairie source du plateau vaudois de l'entreprise HoloSem. Aucun semis standard du commerce n'a été utilisé, permettant ainsi d'éviter un potentiel vecteur de pollution génétique.

Martial Lavanchy demande s'il est possible, lors des déneigements, d'éviter de faire des tas de neige devant les habitations, ce qui rend la sortie des voitures parkées compliquées, surtout s'il a gelé durant la nuit.

Notre président nous montre un article du 24Heures au sujet du trafic intense des auto-écoles qui agace les habitants de Lussery-Villars. La municipalité de ce village a déposé une interpellation au Grand Conseil afin de demander une régulation. Alexandre Graf précise qu'il n'y a pas que Lussery-Villars qui a réagi. Le problème est qu'il y a une grosse demande des élèves conducteurs pour passer les examens à Cossonay car ils y seraient plus faciles. Le but du SAN (service des automobiles et de la navigation) est de mieux les répartir entre les centres et de quitter Cossonay quand le nouveau centre de Romanel sera opérationnel. Il nous avise que le terrain a finalement été acquis après de longues tractations. Il faut être patient encore quelques années. En attendant le SAN cherche des solutions pour une meilleure répartition et diminuer le nombre d'examens à Cossonay.

Stéphanie Bauer Giavelli demande si des mesures peuvent être prises contre les voitures qui roulent trop vite près du battoir. Alexandre Graf nous informe que la gendarmerie a mis plusieurs fois un radar à cet endroit, mais qu'une seule infraction a été constatée. Alain Jaquier ajoute que les arrêts de bus seront un argument pour demander le 30km/h sur ce tronçon. Audrey Lecocq demande quelles sont les procédures pour obtenir une limitation à 30 km/h à la sortie du village direction Cossonay, car c'est là que les voitures accélèrent. Alexandre Graf nous informe que le radar indicatif que la commune installe de temps en temps signale peu de véhicules à plus que 50 km/h. Il y en avait beaucoup plus avant la pose intermittente du radar. Il admet que, même si c'est la vitesse légale, elle n'a pas été adaptée à cet endroit. La municipalité va se renseigner afin de voir si elle a un moyen d'inciter le canton à mettre ce tronçon à 30km/h.

David Courtois signale qu'il y a souvent des déchets à l'entrée de la forêt et demande si l'on peut faire quelque chose pour y remédier. Jean-Luc Devenoge ajoute qu'il en est de même dans les champs. Il est malheureusement difficile de l'éviter et la municipalité est impuissante face à ce fléau.

Patricia Kirchhofer relève qu'elle est très contente d'entendre à nouveau la cloche à 11h45.

Notre président tient à remercier la boursière et la secrétaire communale, les employés de la commune de Cossonay, la concierge du bâtiment communal, les différentes entreprises qui ont travaillé pour la commune (par exemple pour le Valangon), le syndic et la municipalité, le bureau du conseil et le bureau de vote, le vice-président et la secrétaire du conseil, ainsi que tous les membres du conseil. Il rend aussi hommage à Harry Kleiner,

le garde forestier de notre arrondissement, qui part à la retraite et qui était fort apprécié de tous ceux qui ont pu le côtoyer dans la commune.

Alexandre Graf en profite pour remercier Jacques-André Rime et ce dernier est applaudi par l'assemblée.

Notre président nous invite au verre de l'amitié, qui nous permettra de tester notre nouvelle acoustique et précise que le vin est offert par la municipalité et les petits-fours par les tambours. Il clôt la séance à 21h13.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 6 mai 2025.

Le président

La secrétaire